



DECOUVERTE PEDESTRE LAVANDOU BORMES

Président : Jean-Benoît TORCHET, 27 Impasse du couvent 83230 BORMES les MIMOSAS - Tél. 06 07 64 77 66

Siège Social : Maison des Associations – Hôtel de Ville – 83230 BORMES LES MIMOSAS - Tél. 04.94.05.34.50

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU SAMEDI 03/10/2015

❖ QUORUM DES PRESENCES :

Ont émergé au secrétariat de séance 66 présents et 29 représentants de pouvoirs, soit un total de 95 votants sur 128 adhérents, représentant ainsi 74 % des inscrits.

Le quorum (25% des inscrits, soit 32 présents ou représentés) étant largement atteint, l'Assemblée Générale Mixte peut régulièrement se dérouler.

Assistent également à l'Assemblée : Madame Charlotte Bouvard première adjointe à la Mairie du Lavandou, Monsieur Daniel MONIER et Madame Magali TROPINI, adjoints respectivement aux associations et aux sports à la Mairie de Bormes les Mimosas et Monsieur Jean-Claude CONDOURE, Vice-Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

❖ BIENVENUE DU PRESIDENT :

Le Président Jean-Benoît TORCHET ouvre la séance en accueillant tous les présents.

Il indique en déclaration préalable que les convocations à cette Assemblée ont été, dans un souci de simplification, envoyés par email à tous les adhérents connectés à internet, les adhérents non connectés recevant leur convocation par courrier ordinaire. Cette forme de convocation n'est pas formellement contraire aux statuts, mais, ces derniers étant peu clairs sur ce point, le Président de la DPLB propose aux présents de confirmer qu'ils sont bien d'accord quant à la conformité de cette convocation avec les statuts.

Il soumet cette proposition aux voix, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Il mentionne par ailleurs qu'une copie des Statuts et du Règlement Intérieur sont placés sur la table des orateurs, ces deux documents étant à la disposition de tous les adhérents qui souhaiteraient les consulter.

Le président de la DPLB précise également que cette Assemblée est Mixte, en ce sens que la plupart des points à l'ordre du jour relèvent de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais que des modifications de statuts seront traitées dans la partie de l'Assemblée Générale qui sera tenue sous sa forme Extraordinaire.

I - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

En application de ce qui vient d'être dit, le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale dans sa forme Ordinaire. Préalablement au déroulement de l'assemblée, il est procédé à la désignation de deux scrutateurs qui veilleront au bon déroulement des opérations. Jean BRUGIER et Maurice MOLLETTE se portent volontaires. Ils sont désignés à l'unanimité des votants. Le Président les remercie pour leur contribution aux débats.

Il donne ensuite immédiatement la parole aux élus des deux Municipalités qu'il remercie chaleureusement de leur présence.

Ceux-ci réaffirment leur attachement à la DPLB, qui effectue un travail remarquable, non seulement sur les sentiers et chemins du Var, mais également pour aider aux diverses manifestations culturelles ou sportives que les deux villes organisent. Ils saluent le dynamisme de notre action, aussi bien sur un plan sportif que moral, contribuant ainsi à l'animation des deux cités, et à l'intégration de toute la population. Ils adressent leurs chaudes félicitations à l'équipe dirigeante et à tous les membres de la DPLB. Ils souhaitent bien sûr continuer à aider l'association et réclament en retour une coopération toujours plus étroite, et, comme de coutume, très amicale entre la DPLB et les services municipaux. Pour tous, la DPLB forme une grande famille et une association vivante.

Le Vice-Président du CDRP, Jean-Claude CONDOURE, remercie également la DPLB pour son travail et en particulier pour le balisage des sentiers.

Il rappelle que le Comité Départemental, situé à Toulon, compte 27 membres, pour assurer la liaison avec 94 associations de randonnée affiliées dans le Var à la FFR, et avec un total de 7'927 licenciés (chiffres 2014-2015).

Il rappelle que les sentiers de randonnée sont de la responsabilité du Conseil Département (ex Conseil Général) du Var, qui, par convention, en confie la gestion à la FFR/CDRP.

Jean-Claude CONDOURE confirme une tendance déjà enregistrée l'an passé dans la pratique de la randonnée pédestre : les randonneurs demandent moins de grands itinéraires, et plus de sentiers en boucle fermée et de sentiers de randonnées de pays. De plus, il est dans notre département de plus en plus difficile de conserver les droits de passage que les propriétaires de terrains privés avaient concédés aux randonneurs. Il est ainsi probable que le GR 51, par exemple, va disparaître, au moins partiellement.

Il rappelle également les divers stages de formation : animateurs, baliseurs, ainsi que l'éditions de nombreux guide de randonnée, dont la réédition du Topoguide « Var à pieds ».

Une discussion un peu technique s'engage ensuite à propos du sentier du littoral, dont certains tronçons sont interdits aux randonneurs. Il apparaît que les raisons en sont multiples, d'abord par des dégradations causées par les intempéries de l'hiver dernier, qui ont rendu l'utilisation de certains passages dangereux, plusieurs acteurs se renvoyant la responsabilité des travaux et leur financement, mais aussi du fait de litiges avec des propriétaires riverains, qui ne souhaitent pas laisser passer des randonneurs sur leurs terrains.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2014 :

Le Secrétaire sortant, Michel BERNARD, donne lecture du compte-rendu de l'Assemblée Générale précédente, relative à l'exercice 2013-2014, et qui s'était tenue le 11 octobre 2014.

Il rappelle les points importants qui ont été débattus à cette assemblée, et les décisions qui ont été votées.

Le compte-rendu est soumis au vote des adhérents.

Il est approuvé à l'unanimité.

❖ RAPPORT MORAL:

Le Président présente alors son Rapport Moral.

Il détaille les axes de travail qu'ont suivi les membres du Comité Directeur et du Bureau :

- Intensification des efforts pour tout ce qui touche au confort et à la sécurité de tous : stages de formation aux premiers secours, information, fourniture de matériels de secours (trousses médicales),
- Implication dans le tissu associatif local, avec la participation aux Corsos des deux communes, au Téléthon, aux manifestations sportives locales, ainsi qu'au Forum des Associations.
- Accent mis sur les loisirs, avec les séjours Raquettes (Vars), rando en Corse, et les rencontres festives (galette, repas de fin de saison et d'AG, repas de fin de Corso).

Le Président remercie les villes pour leur soutien et leur aide.

Il rappelle la détermination de tous les administrateurs pour assurer la bonne marche de l'Association, et rend hommage à deux membres de la DPLB qui travaillent dans l'ombre mais permettent son bon fonctionnement : Maurice Molette et Roger Garnier.

Finalement, il confirme le désir de poursuivre cette mission pour le bien de tous.

Le Rapport Moral est soumis au vote des adhérents. Il est approuvé à l'unanimité, et quitus est par conséquent donné au Président pour sa gestion pendant l'année 2014-2015.

❖ RAPPORT D'ACTIVITE DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES ANIMATEURS :

Le Vice-Président Boris BRIDOULOT fait ensuite le compte-rendu des activités de la saison écoulée.

Il détaille les randonnées qui ont été réalisées entre septembre 2014 et juin 2015, faisant le bilan des sorties et présentant des statistiques flatteuses : Au total, 75 randonnées ont été faites, suivies par 1'158 participants (en cumul), ce qui représente un nombre de kilomètres parcourus impressionnant : 16'000 kilomètres au total.

Les 10 animateurs de l'association n'ont pas chômé.

Le Vice-Président expose également les activités de balisage que les baliseurs de la DPLB ont assurées pour le compte du CDRP.

Enfin, il précise les projets de sorties pour l'année 2015-2016.

Le Rapport d'Activité est soumis au vote des adhérents. Il est approuvé à l'unanimité, et quitus est par conséquent donné au Vice-Président pour sa gestion pendant l'année 2014-2015.

❖ RAPPORT FINANCIER DE LA TRESORIERE :

Le Président donne la parole à la Trésorière, Michelle BALASSE, pour la présentation du Rapport Financier.

Les comptes de l'exercice 2014-2015 ont été distribués aux participants à l'AG, ainsi que le projet de budget 2015-2016 (ces deux documents sont également annexés au présent compte-rendu).

La trésorière présente les principaux postes de recettes et de dépenses.

L'exercice a enregistré (montants arrondis) 26'500 euros de recettes, et 22'500 euros de dépenses, laissant un surplus de 3'000 euros. Mais cet excédent est essentiellement dû à des dépenses prévues pour l'acquisition de matériels informatiques, et pour la réalisation du nouveau site internet, qui se montent ensemble à 3'000 euros, et qui, pour des raisons de calendrier, doivent être reportées sur le prochain exercice. En tenant compte de ces dépenses, les comptes de l'exercice sont exactement à l'équilibre.

Le réviseur des comptes, Roger GARNIER, intervient alors.

Il indique qu'il a eu à sa disposition tous les documents comptables nécessaires, et qu'il a pu procéder à tous les contrôles qu'il jugeait utiles à sa mission. Il conclut à un rapport annuel sincère et fidèle, sans anomalie.

La trésorière expose ensuite le projet de budget pour l'année 2015-2016.

Les prévisions de recettes se montent à 44'700 euros, et les dépenses sont prévues pour 47'800 euros.

Cela entraîne un déficit prévisionnel de 3'100 euros.

Mais ce déficit annoncé correspond aux frais de même montant qui ont été reportés de l'exercice précédent, et qui n'avaient pas été dépensés l'an dernier.

Ainsi, globalement, les exercices 2014-2015 (réalisé) et 2015-2016 (prévisionnel) sont, en cumul, parfaitement à l'équilibre.

Le Rapport Financier est soumis au vote des adhérents. Il est approuvé à l'unanimité, et quitus est par conséquent donné à la Trésorière pour sa gestion pendant l'année 2014-2015.

Le Président indique, pour information à l'Assemblée Générale ordinaire, le tarif des adhésions pour l'année 2015-2016 qui a été décidé en Comité Directeur (en application de l'art 13.3 des Statuts).

La FFR ayant augmenté légèrement ses tarifs de cotisation pour l'exercice 2014-2015, la DPLB a choisi pour cette année (et seulement pour celle-ci), de réduire d'un montant identique la cotisation à notre Association. La cotisation totale est ainsi inchangée, l'objectif étant de simplifier la gestion.

L'effet de cette diminution dans les recettes est du reste assez faible, de l'ordre de 50 euros globalement pour l'année pour l'ensemble des adhérents.

Le tarif des adhésions, pour rappel, se monte à 44 euros pour une personne et 75 euros pour un couple en assurance IR, et 46 euros et 78 euros respectivement pour une assurance IRA.

❖ ELECTION DU NOUVEAU COMITE DIRECTEUR:

Les membres du Comité Directeur ont été élus pour quatre ans lors de l'AG précédente.

Certains administrateurs ont fait part au Président de leur souhait de mettre fin à leur fonction au Comité Directeur. Il s'agit de Françoise et Philippe DUBOS (absences trop fréquentes), de Michel RIBAUT (12 années de mandat).

En outre, Michel BERNARD souhaite ne plus faire partie du Bureau, tout en restant au Comité Directeur, et continuant son travail au niveau des voyages. Il souhaite ainsi contribuer à mieux répartir le travail entre les différents membres du Comité Directeur.

Jean-Benoît TORCHET prend acte de ces retraits tout en les regrettant, et remercie ces administrateurs pour leur travail et leur dévouement à la cause de notre Association au cours des dernières années. Il mentionne que tous restent de fidèles soutiens du club, et en particulier qu'ils restent tous animateurs, et continueront à assurer des randonnées.

A la demande du Président, Jean-Paul RUCHET donne la liste des 2 candidats qui se sont manifestés en envoyant une lettre de candidature : Madame Nadine VANDIERDONCK et Monsieur Gérard MAZZEGA.

Notons que la parité sera alors quasiment respectée, avec 7 femmes et 6 hommes.

Avec l'accord de l'Assemblée, il est procédé à un vote groupé.

L'Assemblée vote pour ces candidats à l'unanimité.

L'équipe se retire ensuite pour élire son nouveau Bureau

-Jean-Benoît TORCHET, le Président, présente son Bureau :

- Boris BRIDOULOT : Vice-Président, chargé de la Mission technique, des randonnées et du Balisage.

- Jean-Paul RUCHET : Vice-Président et Secrétaire.

- Michelle BALASSE : Trésorière.

Le Comité Directeur est en outre composé de Mesdames Souria AYAD, Suzanne BOURGAREL, Dominique BUISSON, Hélène CANET, Marie-Noëlle DANCOING et Nadine VANDIERDONCK et de Messieurs Michel BERNARD, Michel BRULE et Gérard MAZZEGA.

Le Président remercie toute l'Assemblée. Il adresse toutes ses félicitations aux membres sortant du Bureau et du Comité pour le travail sérieux réalisé. Il espère que les partants seront toujours en soutien avec le nouveau Comité Directeur. Il rappelle que c'est une équipe qui est élue et que tous les administrateurs doivent avoir un rôle actif. Il y aura parfaite transparence sur toutes les décisions.

Les activités seront maintenues comme auparavant : randonnées, activités internes et externes.

Il souhaite une plus grande association avec les deux communes pour toutes leurs manifestations.

Le Président déclare alors suspendre l'Assemblée Générale Ordinaire, afin d'ouvrir l'Assemblée Générale Extraordinaire.

II - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Le Président donne la Parole à Jean-Paul RUCHET, qui explique que les décisions d'Assemblée qui portent sur des sujets majeurs concernant la vie de notre association relèvent d'une Assemblée Extraordinaire.

Il s'agit en particulier des décisions relatives à la dissolution de l'Association, et de celles qui modifient les statuts de la DPLB.

Il apparaît que certains points des statuts ne sont plus en phase avec la pratique réelle de l'Association.

Il faut donc adapter les statuts en effectuant les modifications nécessaires.

Ces modifications concernent pour tout ou partie les articles 11, 19, et 23 des statuts.

Les textes des versions originelles de ces articles, ainsi que les modifications proposées par le Comité Directeur, ont été envoyées aux adhérents en même temps que la convocation à l'Assemblée du 4 octobre 2015.

1) La première modification proposée concerne le renouvellement partiel annuel du Comité, et l'élection de nouveaux membres au Comité Directeur au cours du mandat de quatre ans confié au Comité Directeur.

Il était prévu dans les statuts (art 11) un renouvellement du Comité par quart chaque année. Cette règle ne semble plus appliquée.

Le Comité Directeur propose de remplacer l'ancien texte :

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION

- L'association est administrée par un Comité de Direction de 16 membres au maximum, élus pour 4 ans, renouvelable par quart chaque année, à l'exception du Président qui est élu pour quatre ans.

- Les membres sortants sont rééligibles. (...)

par la version suivante :

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION

- L'association est administrée par un Comité de Direction de 16 membres au maximum, élus pour 4 ans.

- De nouveaux membres peuvent être élus au cours d'un mandat de 4 ans lors des Assemblées Générales suivantes, afin de compléter le Comité de Direction (toujours dans la limite de 16 membres au total). Ces nouveaux membres sont alors élus pour la durée du mandat restant à courir.

- Les membres sortants sont rééligibles.

Après discussion, cette proposition est soumise au vote des adhérents.

La modification est adoptée à l'unanimité.

2) La deuxième modification des statuts proposée concerne le processus de convocation aux assemblées générales.

Le Comité Directeur propose de remplacer l'ancien texte :

ARTICLE 19 - CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES

Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance, par lettre adressée à chacun des membres, en indiquant l'objet de la réunion.

L'ordre du jour est arrêté par le Comité de Direction.

par la version suivante :

ARTICLE 19 - CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES

Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance, par courrier (lettre papier ou courriel/email) adressée à chacun des membres, en indiquant l'objet de la réunion.

L'ordre du jour est arrêté par le Comité de Direction.

Après discussion, cette proposition est soumise au vote des adhérents.

La modification est adoptée à l'unanimité.

3) La troisième modification soumise à l'Assemblée par le Comité Directeur vise à renforcer le caractère solennel des décisions prises en Assemblée Générale Extraordinaire, en augmentant le niveau de majorité requis.

Les conditions de convocation (voir art 19 ci-dessus) et de quorum (le nombre minimum d'adhérents présents ou représentés pour que l'AG puisse valablement délibérer) peuvent rester les mêmes, que l'AG soit Ordinaire ou Extraordinaire.

Pour des décisions importantes, extraordinaires, le Comité Directeur pense que la majorité requise (qui était de 50% dans l'ancienne version des statuts, donc identique à celle des décisions ordinaires) doit être portée à une majorité des deux tiers.

Le Comité Directeur propose de remplacer l'ancien texte :

ARTICLE 23 – ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A la fin de l'article, ajouter :

- Les conditions de convocation et de quorum sont les mêmes que pour une Assemblée Générale Ordinaire.

- Les délibérations sont prises à la majorité de 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

La discussion sur cette proposition s'engage dans l'assistance.

La proposition est soumise au vote des adhérents.

La modification est adoptée à l'unanimité moins une voix (Daniel POUPARD).

4) Une quatrième modification des statuts est proposée en séance par plusieurs adhérents.

Elle concerne les modalités d'élection des membres du Comité Directeur lors de l'Assemblée Générale.

Il est en effet précisé, dans les articles 11 et 23 des statuts, que cette élection doit se faire au scrutin secret. Or cela ne semble plus être le cas, l'abandon de cette règle pouvant s'expliquer par la lourdeur et la longueur d'une telle procédure (bulletins de vote à éditer, vote candidat par candidat, etc.).

Après discussion, le Président accepte de porter ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soumettant toutefois le principe de cet examen à l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.

Après discussion, il est décidé de soumettre, respectivement pour chacun des deux articles, la proposition suivante à l'Assemblée :

Ancien texte :

Art 11, § 3 : Les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin secret (...)

Nouveau texte :

Art 11, § 3 : Les membres du Comité de Direction sont élus par scrutin à main levée et collectivement, sauf si un participant demande un vote à main levée par candidat individuel, ou un vote à bulletin secret (...).

La proposition est soumise au vote des adhérents.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Ancien texte :

Art 22, § 5 : Elle (l'Assemblée) procède à la nomination des membres du Comité de Direction au scrutin secret (...)

Nouveau texte :

Art 22, § 5 : Elle (l'Assemblée) procède à la nomination des membres du Comité de Direction par scrutin à main levée et collectivement, sauf si un participant demande un vote à main levée par candidat individuel, ou un vote à bulletin secret (...).

La proposition est soumise au vote des adhérents.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Pour être complet sur ce point, l'Assemblée, consultée, confirme la validité de l'élection des deux nouveaux membres du Comité Directeur qui a eu lieu auparavant selon cette nouvelle règle.

Jean-Paul RUCHET confirme que la nouvelle version des statuts sera rédigée, et annexée au présent compte-rendu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Président déclare cette dernière close

FIN de l'AGE.

Le président déclare reprendre le cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (SUITE)

Selon l'ordre du jour, il reste à traiter les questions diverses.

Aucune question n'a spécifiquement été soumise au Bureau avant l'Assemblée.

Néanmoins, le Président, désireux de terminer convivialement cette assemblée, décide d'accepter toutes les questions présentées en AGO.

Les points suivants sont discutés :

1) Maurice MOLLETTE rappelle qu'il assure, depuis longtemps, la responsabilité d'établir le programme trimestriel des randonnées. Il souhaite désormais alléger sa contribution au fonctionnement de l'Association, et a demandé au Président de lui présenter un remplaçant. Il est prêt continuer sa tâche jusqu'à la fin de l'année (donc jusqu'au mois de juin 2016), et à former cette personne. Une nomination rapide lui permettrait de former le nouveau responsable dans ce délai.

Jean-Benoît TORCHET assure Maurice MOLLETTE que sa demande a bien été prise en considération. La recherche d'un remplaçant avance, et son nom sera prochainement communiqué.

2) Claude MERAT demande s'il est bien prévu une journée de formation, avec Michel BRULE, sur l'orientation et la lecture de la carte, avec une première partie théorique suivie d'une application pratique sur le terrain.

Cette action est bien confirmée. Elle est programmée pour le 27 octobre 2015 au bureau du Lavandou.

3) Marche nordique : plusieurs participants se demandent si la DPLB ne pourrait pas proposer la pratique de la marche nordique, discipline nouvelle suscitant un intérêt croissant.

Une discussion s'engage, à l'issue de laquelle le Président indique que le Comité Directeur réfléchit à cette possibilité, en liaison avec le CDRP à Toulon.

Une journée d'initiation pourrait en tout état de cause être mise sur pied dans un premier temps.

4) Michel BERNARD et Souria AYAD donnent les dernières informations sur le calendrier des futurs séjours. Deux possibilités sont offertes : soit un séjour dans les Pyrénées (au Vernet-les Bains), soit un séjour dans le Tyrol autrichien (avec Sud Evasion), à deux dates possibles : en juin ou en septembre 2016. Le prix se situerait aux alentours de 600 euros par personne.

Une consultation des adhérents est en cours sur leurs préférences quant à ces différentes options.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture l'AGO, et il invite enfin toute l'Assemblée pour le verre de l'amitié.

Le Président
Jean-Benoît TORCHET

Le Secrétaire
Jean-Paul RUCHET

Les scrutateurs
Jean BRUGIER et Maurice MOLLETTE

